



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DÉCISION:

SERVICE : CULTURE & PATRIMOINE

Affaire suivie par : Magali BIRAT

N°D2024-36-CP

OBJET : ATELIERS SUÉDÉS EAC 2023-2024 AVEC LE CINÉMA LIBERTY – FESTIVAL CINÉ CULTURE #2

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2022D-93-CP en date du 22 septembre 2022, relative au renouvellement du Contrat Territorial d'Éducation d'Artistique et Culturelle (CTEAC) Explor'Acteurs pour les années scolaires 2022-23, 2023-24, 2024-25 et qui a pour ambition de viser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture sur le territoire de Fumel Vallée du Lot (FVL) ;

Considérant le programme des spectacles scolaires 2023-2024 et les parcours EAC liés, proposés dans le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle présenté en Commission Culture en date du 19 juin 2023 ;

Considérant l'organisation et la programmation de qualité par le cinéma Liberty pour le Festival Ciné-Culte #2, 2^{ème} édition du 12 au 14 avril 2024, notamment des actions animées par des prestataires extérieurs en direction des jeunes en partenariat avec le milieu scolaire et le milieu associatif, répondant aux objectifs éducatifs, culturels et de mixité sociale décrits dans le CTÉAC ;

Considérant d'une part l'offre d'éducation de médiation culturelle autour d'« ateliers suédés » animés par Les réseaux sauvages - Cécilia CORREIRA dont le siège est 55 avenue de l'Ermitage – 47000 Agen dont les séances auront lieu début mars 2024 à raison de 10 heures d'intervention en direction d'un groupe constitué de participants de la Groupe d'Entraide Mutuelle « La sauce du lien » et d'enfants de 8-13 ans du centre de loisir le Foulon à Monsempron-Libos ;

Considérant d'autre part l'offre d'éducation de réalisation d'« ateliers suédés » avec l'intervention d'ARNAUDB dont le siège est 16 rue Jean-Jaurès – 47550 BOÉ dont les séances auront lieu en suivant en mars 2024 à raison de 10 heures d'intervention en direction du même groupe constitué ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – D'approuver l'offre de prestation en référence par Les réseaux sauvages – Cécilia Correia dans le cadre du Festival Ciné Culte #2 pour un montant global de 500,00 € TTC ;

2°) – D'approuver l'offre de prestation en référence par ARNAUDB dans le cadre du Festival Ciné Culte #2 pour un montant global de 500,00 € TTC ;

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20240213-D2024_36_CP-AR
Reçu le 15/02/2024

3°) – De préciser que les crédits seront prévus au budget 2024 de Fumel Vallée du Lot et qu'une partie sera financée par la subvention annuelle de la DRAC Nouvelle-Aquitaine via le CTÉAC ;

4°) – D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente en charge de la Culture à signer tout document se rapportant à ce dossier.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 13 février 2024



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 15 février 2024

Reçu en Sous-Prefecture le :

Publié ou Notifié le : 15 février 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

4, Place du Château, BP 10037, 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com